



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT M49

## COMMUNE DE GRATTERY

### Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Taxes

Annexe : extrait du CGCT

---

### I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Données Socio-démographiques	commune	%
Population Légale	217	
Nbre compteurs eau	104	
Foyers alimentés en Eau potable	100 %	
Consommation Moyenne par foyer	87 m3	
<b>Assainissement</b>		
Nombre de foyers total ( <i>facturable*</i> )	101	100 %
Nombre de Foyers au SPANC	8	8%
Nombre de Foyers raccordables ASSAINISSEMENT COLLECTIF	93	92%
Nombre de Foyers raccordés ASSAINISSEMENT COLLECTIF	66	70 %

### II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

Généralité des deux sections : *arrondis*

FONCTIONNEMENT	Total	Par habitant
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>95 927 €</b>	442 €
Dont charges à caractère Général	49 485€	
<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>95 927 €</b>	442 €
dont produits des services eau	21 180 €	
dont produits des services assainissement	20 900 €	
Dont Excédent reporté de 2018	44 947€	207 €
INVESTISSEMENT	Total	Par habitant

<b>Dépenses Investissement</b>	<b>83 753 €</b>	386 €
Dont remboursement emprunt	12 064 €	
Dont immobilisations	57 789 €	
dont opérations d'ordres	8 900 €	
Dont dépenses imprévues	5 000 €	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>83 753 €</b>	386 €
Dont FCTVA	9 000 €	
Dont Op d'ordres	23 078 €	
Dont Excédent reporté de 2018	51 675 €	238 €
<b>TOTAL CUMULE DU BP 2020</b>	DEPENSES	RECETTES
	179 680 €	179 680 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT équilibrée

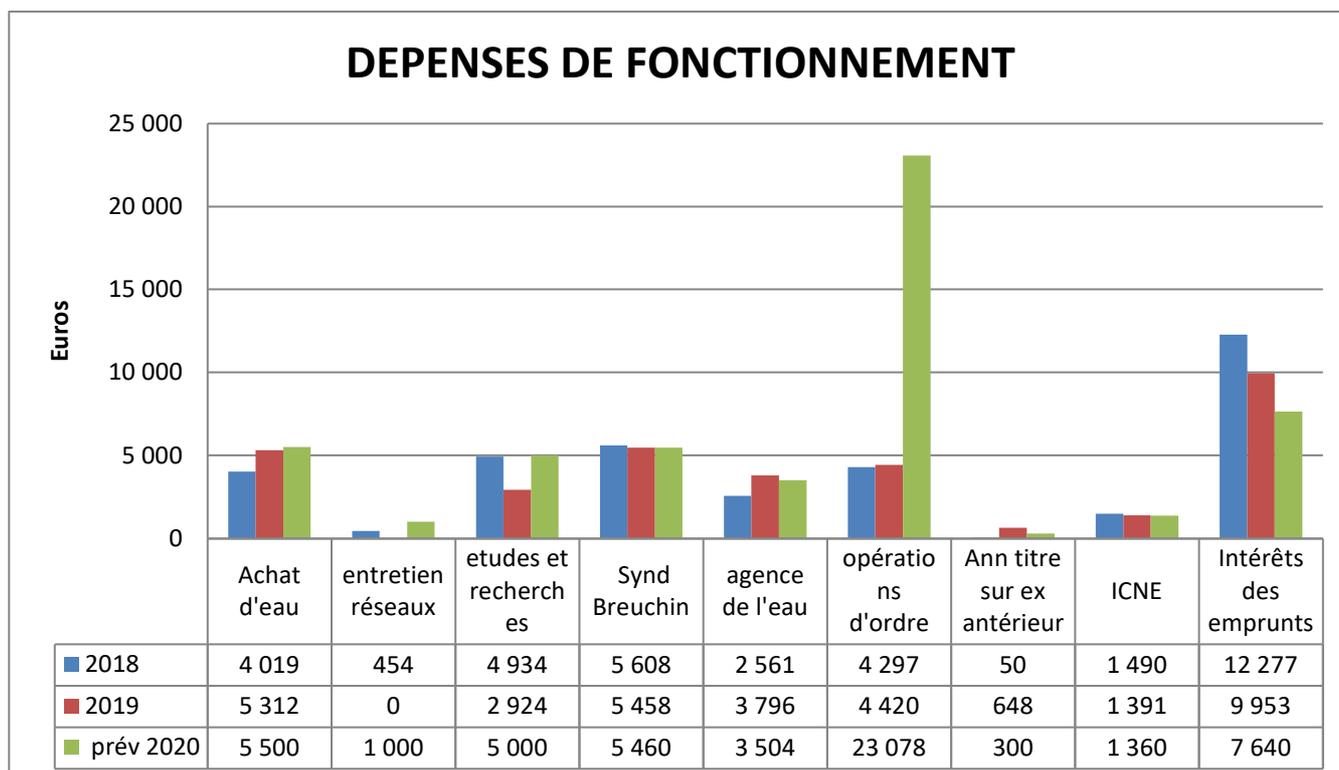
### RECETTES de fonctionnement 2020 : 95 927 € dont excédent reporté 44 946.89 €

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Distribution d'eau potable, Collecte et traitement des eaux usées assainissement collectif et SPANC). Pour éviter toute surestimation, les recettes sont estimées à la baisse du fait de l'ajustement de consommation d'eau des habitants et des compteurs qui ne seront ouverts qu'en milieu d'exercice.

Détail des recettes (arrondis)	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévision 2020
<b>Recettes vente d'eau potable aux usagers</b>	18 495 €	19 109 €	<b>18 800 €</b>
Dont abonnements	9 638 €	10 194 €	<b>10 000 €</b>
<b>Autres recettes : ouverture compteur</b>	0 €	0 €	<b>0 €</b>
<b>Autres recettes : Redevance agence de l'eau</b>	2 569 €	2 402 €	<b>2 380 €</b>
<b>Total des recettes Eau</b>	21 064 €	21 511 €	<b>21 180 €</b>
<b>Recettes assainissement non collectif (SPANC)</b>	Réalisé 2018	Réalisé 2019	<b>Prévision 2020</b>
CONTRÔLE Conception et installations neuves	0	0	<b>0</b>
CONTRÔLE périodique de fonctionnement			
Contrôle des installations existantes	130	0	<b>0</b>
<b>Total recettes Spanc</b>	130 €	0 €	<b>0 €</b>
<b>Recettes de l'assainissement collectif</b>	Réalisé 2018	Réalisé 2019	<b>Prévision 2020</b>
Redevance assainissement collectif	22 641 €	21 803 €	<b>19 900 €</b>
Dont Abonnements	8 788 €	9 000 €	<b>9 000€</b>
<b>Autres recettes : Redevance Modernisation des réseaux de collecte</b>	1227 €	1 095 €	<b>1 000 €</b>
<b>Total recette Ass. Collectif</b>	23 868 €	22 898 €	<b>20 900 €</b>
<b>Total des recettes cumulées</b>	45 062 €	44 409 €	<b>42 080 €</b>

## **DEPENSES de fonctionnement 2020 : 95 927 €**

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de l'achat d'eau potable à Gaz et Eaux, des versements de cotisations au Syndicat mixte des eaux du Breuchin, des travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement. Les dépenses liées aux opérations d'ordre explosent en 2020 du fait du démarrage de l'amortissement du marché de travaux et des subventions liées à la mise en conformité de l'assainissement collectif. L'achat d'eau était fossé ces dernières années du fait d'une défaillance du compteur de Gaz et eaux (fin 2018 début 2019). Il est prévu des ressources suffisantes pour les études et recherches qui correspondent à la fin des diagnostics de conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif.



## **SECTION D'INVESTISSEMENT équilibrée :**

**DEPENSES d'investissement (arrondis) : 83 753 €** prévu 2019 678 715 €

INVESTISSEMENT	Total	Par habitant
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>83 753 €</b>	386 €
dont remboursement emprunt	12 064 €	
dont immobilisations	57 789 €	
dont opérations d'ordres	8 900 €	
Dont dépenses imprévues	5 000 €	

### Projets d'investissements 2020 : (arrondis)

Depuis la fin du marché de travaux d'assainissement, la section investissement est excédentaire, la Municipalité a fait le choix de répartir les crédits en prévision de travaux éventuels. Poursuivre la campagne de mise en extérieur des compteurs d'eau, Investissement de matériel nécessaire à l'entretien de la STEP.

	2017	2018	2019	Prév 2020
Travaux ass. 2315	994 012	50 827	0	12 789
Frais d'études 203	6 586	736	0	5 000
Terrain 211	0	0	0	
Travaux eau 2156/2158	2 092	2 624	12 869	20 000
Travaux ass. 2158	375	2 340	0	20 000
	1 003 065	56 528	12 869	57 789

### **RECETTES d'investissement : 83 753 €** 2019 : 181 847.06 €

Comme pour les dépenses d'investissement, les recettes liées aux opérations d'ordre augmentent en 2020 du fait du démarrage de l'amortissement du marché de travaux et des subventions liées à la mise en conformité de l'assainissement collectif. Les recettes sont en baisse par rapport à l'exercice 2019 où la commune a touché la plus grosse part de récupération de TVA (FCTVA) du marché de travaux d'assainissement.

Recettes d'investissement	83 753€
<b>Dont FCTVA</b>	9 000 €
<b>Dont Op d'ordres</b>	23 078 €
<b>Dont Excédent reporté de 2019</b>	51 675 €

### **III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Pour financer le marché de travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif du Village la commune avait contracté deux emprunts, un pour les travaux l'autre pour l'avance de subventions, le prêt avançant les subventions a été intégralement soldé en 2019, la dette ne porte plus que sur un seul emprunt :

Nature Emprunt	Durée	montant	Annuité de l'exercice	Dette au 31/12/2019	Dette au 31/12/2020
Travaux	30 ans	455 000 €	19 688.72 €	425 776.82 €	413 713.09 €

#### **ICNE DE L'exercice (Intérêts Courus Non Echus 2020) : 1352.04 € (arrondi à 1360 au BP)**

Les échéances de remboursement d'emprunts tombent rarement le 1er janvier. Une échéance annuelle, par exemple, se trouve donc à cheval sur deux exercices. Pour connaître la part réelle des Intérêts de l'exercice N il est procédé à un calcul pour constater la part des intérêts qui correspond à l'exercice N et qui est annulé sur l'exercice N+1.

EMPRUNT	ECHEANCE	DATE ECHEANCE	ICNE
9877524	1872.05	25/01/2021	1352.04

### **IV. TAXES**

- TARIF DE L'EAU POTABLE au 01/01/2020 : (idem 2019)

NB : la facturation est trimestrielle

Part Fixe 100 € à l'année soit 25 € par trimestre

Part Variable 1 € le m3 (hors redevance de l'Agence de l'Eau)

- REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SPANC (6 foyers)

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Controles Prévus 2020
Compétences obligatoires			
Contrôle des installations neuves en €	130	130	0
Contrôle des installations existantes en €	130	130	0
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et d'entretien en €	130	130	0

- REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : 91 foyers facturables dont 1 en cours d'exercice (90 foyers 2019)

Depuis la mise en service des installations au 01/01/2018, la commune applique la redevance « assainissement », à toute habitation située dans le zonage assainissement collectif et donc raccordable au réseau, sans attendre le raccordement effectif des habitations, cette facturation est réalisée trimestriellement, les tarifs varient en 2020 conformément à la délibération 2019-37 du 3 décembre 2019.

Part fixe 100 € à l'année soit 25€/trimestre

**Part variable 1.50€/m3 d'eau consommée.** (Contre 1.75 € en 2019)

Les recettes inscrites au BP sont prévues à minima, puisque certains compteurs ne seront actifs qu'en cours d'année ils ne sont donc pas prévus en intégralité au budget.

Prévision RECETTES	NBR COMPTEURS	PART FIXE 25 € AU TRIM	TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE AU TRIM	NBR M3	TOTAL PART VARIABLE	REDEVANCES	TOTAL
<b>EAU</b>	104 (-4 compteurs)	100	10 000	1	8800	8 800.00	2 380	21 180
<b>ASSAIN</b>	91 (-1 compteur)	100	9 000	1.50	7270	10 900	1 000	20 900
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>19 000</b>			<b>19 700</b>	<b>3 380</b>	<b>42 080</b>

Fait à Grattery le 25 février 2020

Le Maire,

Jérôme LALLEMAND



## Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article